



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTMAGNY
MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER

Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

ENTRÉ EN VIGUEUR – RÈGLEMENT N° 356

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ que le Règlement d'emprunt N° 356 servant à la réfection des travaux de la rue Principale Ouest a été adopté le 3 juin 2024 à la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Berthier-sur-Mer et entrera en vigueur conformément à la Loi.

Une copie du règlement est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité situé au 66, rue Principale Est, Berthier-sur-Mer. Le règlement sera également disponible sur le site Web de la Municipalité.

DONNÉ à Berthier-sur-Mer ce 4^e jour de juin deux mille vingt-quatre.




Mélissa Gagné, Directrice générale
et greffière -trésorière par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Mélissa Gagné, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le Conseil entre neuf heures et onze heures de l'avant-midi, le quatrième jour de juin 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce quatrième jour de juin 2024


Mélissa Gagné, Directrice générale
et greffière -trésorière par intérim